

CISION®

Cannabis : rehaussement à 21 ans de l'âge légal - Les médecins psychiatres saluent le projet de loi du gouvernement

SOURCE

Association des médecins psychiatres du Québec

11:15 ET

MONTRÉAL, le 5 déc. 2018 /CNW Telbec/ - L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) appuie le gouvernement du Québec et félicite le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Monsieur Lionel Carmant, qui a déposé ce jour un projet de loi visant à hausser de 18 à 21 ans l'âge légal pour consommer du cannabis à des fins récréatives.

L'AMPQ avait formulé cette recommandation afin de protéger le cerveau des jeunes. En effet, la consommation de cannabis pose des risques documentés sur l'apparition prématurée d'épisodes psychotiques particulièrement pour les jeunes, alors que leur cerveau n'a pas atteint sa pleine maturité avant l'âge de 25 ans.

« Dans les circonstances, nous considérons que d'en restreindre légalement la consommation pour les jeunes de moins de 21 ans est un bon compromis et envoie un message clair, même à une clientèle plus âgée. Ce n'est pas parce que le cannabis est légal qu'il est sans danger, » a souligné la Dre Karine J. Igartua, présidente de l'Association.

Deux écoles de pensée ont des opinions partagées sur le sujet. D'un côté, plusieurs souhaitent préserver l'âge légal à 18 ans afin d'éviter que ces jeunes s'approvisionnent sur le marché noir. De l'autre, plusieurs membres de la communauté médicale comme les médecins psychiatres et les spécialistes en médecine d'urgence notamment, qui revendiquent que soit priorisée la protection du cerveau des jeunes. *« Il est vrai que ceux qui consomment déjà du cannabis continueront à le faire indépendamment de l'âge légal. Mais, pour d'autres, cette barrière reportera le début de la consommation et protégera ces jeunes que les psychiatres et urgentologues voient si souvent en psychose à leurs urgences »*, a ajouté la Dre Igartua.

Programmes de premiers épisodes psychotiques : la moitié des régions du Québec sont mal financées

Depuis sa légalisation officielle en octobre dernier et compte tenu de l'engouement pour l'achat et la consommation de cannabis, l'Association demande une intervention gouvernementale pour que s'ensuivent rapidement des investissements afin de développer des programmes pour prendre en charge les premiers épisodes psychotiques qui peuvent en découler. Nous appréhendons une hausse des besoins partout au Québec. Cela nécessitera certainement d'affecter de nouvelles ressources autant en région que dans les grands centres urbains. De fait, le financement des programmes de premiers épisodes psychotiques est déficient dans plus de la moitié des régions du Québec.

Teneurs en THC : le gouvernement doit les limiter

Les médecins psychiatres sont également préoccupés des hautes teneurs en THC de plusieurs produits qui sont offerts sur le marché par la Société québécoise du cannabis. Nous recommandons d'en limiter la teneur à un maximum de 15% et de privilégier auprès d'une clientèle plus jeune la vente de produits avec une teneur maximale de 8%. Rappelons que plus la teneur en TCH est élevée, plus le risque de développer une psychose s'en trouve accru.

Nous invitons également le gouvernement à déployer rapidement des campagnes de publicité visant à débanaliser l'utilisation du cannabis et à la rendre moins socialement désirable chez les jeunes. Nous croyons qu'il est aussi essentiel de développer un programme d'éducation dans le cursus des études, dès le début du secondaire, sur les conséquences de la prise de drogues. En parallèle, nous croyons essentiel d'outiller les parents à discuter des risques du cannabis avec leur adolescent, à détecter précocement les premiers signes de psychose et savoir où consulter.

L'Association des médecins psychiatres du Québec

L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) regroupe plus de 1150 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment pour mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus rigoureuses dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à susciter dans le public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

SOURCE Association des médecins psychiatres du Québec

Renseignements : Madame Martine Dériger, Directrice, 514-350-5128 poste 332,
mderiger@fmsq.org

Profil de l'entreprise



Association des médecins psychiatres du Québec